

C3

Réflexion sur la pertinence d'une extension du périmètre Natura 2000

Objectif visé C : Gestion raisonnée des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et des activités		Priorité 
Finalité de l'action - Intégrer les habitats naturels d'intérêt communautaire situés à la marge du site Natura 2000.		Actions liées B6, B7, B9, B11, B12, B13, D1, D2, E1, E2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés - La forêt de Carnoët, les landes et les affluents de la Laïta principalement, mais tous les habitats sont potentiellement concernés		Secteur concerné Abords du site
Maîtres d'ouvrage potentiels Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL, DREAL, DDTM, communes	Autres partenaires potentiels Associations, scientifiques	Financements potentiels
Enjeux et problématiques		
<p>➤ <u>Landes de Ploemeur et de la Laïta</u></p> <p>- Suite aux inventaires de terrain, ainsi qu'aux données disponibles, il est apparu que des habitats naturels d'intérêt communautaire se trouvaient à la marge du site Natura 2000. Ainsi, sur les coteaux bordant la Laïta, des parcelles de landes d'intérêt européen ont été remarquées en dehors des limites du site Natura 2000. Par ailleurs, de nombreuses parcelles à l'extérieur du site sont aujourd'hui plantées en Pin maritime (<i>Pinus pinaster</i>). Or elles pourraient potentiellement redevenir de la lande d'intérêt communautaire après la coupe des arbres. L'intégration de ces parcelles dans le site Natura 2000 permettrait de restaurer cet habitat d'intérêt communautaire aujourd'hui dégradé par les Pins. Enfin, les landes sont un atout paysager nécessaire à l'activité touristique. Leur intégration au site Natura 2000 permettra de gérer ces espaces de façon à éviter leur boisement et donc à conserver le paysage.</p>		
<p>➤ <u>Forêt de Carnoët et boisements rives gauche</u></p> <p>- De plus, la forêt de Carnoët qui est mitoyenne du site Natura 2000 héberge plusieurs habitats d'intérêt communautaire (Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>, code Natura 2000 : 9120 ; Hêtraies-chênaies à Mélisque, if et houx, code Natura 2000 : 9130 ; Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines, code Natura 2000 : 6430 B) et pourrait abriter des espèces d'intérêt communautaire et notamment le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) dont un gîte est connu dans l'abbaye de Saint-Maurice et qui utilise les forêts pour chasser ; lucane cerf-volant, triton crêté, escargot de Quimper...</p>		
<p>➤ <u>Affluents de la Laïta</u></p> <p>Les affluents de la Rivière Laïta sont également des habitats d'espèces pour la loutre, le saumon, les lamproies marine et de planer, l'agrion de mercure et nécessite une gestion pour rester en bon état de conservation.</p>		
<p>➤ <u>Avifaune</u></p> <p>À noter enfin que six espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont présentes dans la forêt (Martin-</p>		

Enjeux et problématiques

pêcheur d'Europe, Engoulevant d'Europe, Pic mar, Pic cendré, Milan noir, Bondrée apivore). Les oiseaux ne peuvent pas être pris en compte dans un SIC. La forêt voire l'ensemble du site pourrait faire l'objet d'une désignation en ZPS en plus de sa désignation en SIC.

Ces habitats et ces espèces font partie du réseau écologique du site Natura 2000 et doivent être gérés de concert avec l'ensemble de ce site.

Mesures liées à l'action

1. Mesures proposées

➤ **1.1 Étude de faisabilité**

Une étude doit être menée pour préciser la pertinence et la faisabilité de l'intégration de ces nouveaux secteurs en site Natura 2000. Cette étude consistera à consulter les acteurs du territoire et à rassembler les données existantes. Cette étude permettra de préciser les enjeux et d'évaluer les potentialités des secteurs adjacents du site.

➤ **1.2 Cartographie des habitats et inventaires faunistiques**

Si la mesure 1.1 démontre la pertinence de l'extension du site Natura 2000 une étude devra être faite afin de localiser précisément la zone contenant des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire.

➤ **1.3 Redéfinition des contours du site**

Suivant les conclusions qui pourront être tirées de la localisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire les limites du site pourront être adaptées après consultation des communes concernées par l'extension.

➤ **1.4 Mise à jour du DOCOB**

Pour finir le DOCOB devra être complété en intégrant les diagnostics écologique et socio-économique puis les fiches actions correspondant à ces nouvelles zones et/ou la réadaptation des anciennes fiches pour qu'elles prennent en compte ces nouveaux secteurs.

Calendrier prévisionnel

Mesure	Année					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1.1 Étude de faisabilité	x					
1.2 Cartographie des habitats et inventaires faunistiques		x				
1.3 Redéfinition des contours du site et consultation			x	x	x	
1.4 Mise à jour du DOCOB						x

Coûts estimatifs

Mesure	Estimation
1.1 Étude de faisabilité	3 000 € (variable selon devis)
1.2 Cartographie des habitats et inventaires faunistiques	4 800 € (variable selon devis)
1.3 Redéfinition des contours du site et consultation	70 € (variable selon devis)
1.4 Mise à jour du DOCOB	3 500 € (variable selon devis)

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif

Mesure	Indicateurs
1.1 Étude de faisabilité	Rapport
1.2 Cartographie des habitats et inventaires faunistiques	Résultats de l'étude
1.3 Redéfinition des contours du site et consultation	Périmètre transmis à l'Europe

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif	
Mesure	Indicateurs
1.4 Mise à jour du DOCOB	DOCOB
Objectif	Ajuster le périmètre à l'écologie des espèces et des habitats